



Allumettes interdites ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 janvier 2008

Est-ce que proposer des boîtes d'allumettes en libre service au bar dans un hôtel par ex. est assimilé à une incitation à fumer (comme pour les cendriers) ? sous l'excuse de destockage ?

Réponse :

Dans la mesure où subsistent des lieux où fumer dans l'hôtel, il n'est pas anormal que des boîtes d'allumettes puissent être distribuées gratuitement ou vendues si elles ne sont pas revêtues de publicité pour le tabac ou pour une marque de tabac.